

BILAN D'ACTIVITÉ 2021



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 a été de nouveau marquée par un contexte sanitaire particulier. Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a néanmoins su s'adapter et maintenir une activité dense, enregistrant même un nombre de réunions supérieur à celui de l'année précédente.

Tirant l'expérience de l'année 2020, le CSFPT a ainsi pu continuer de remplir sa mission de dialogue social, examinant pas moins de 41 textes tout au long des 11 séances plénières de l'année, portant sur des sujets aussi importants que la mise en œuvre des comités sociaux territoriaux, le projet de loi 3DS, plusieurs statuts particuliers, la police municipale, les sapeurs-pompiers, mais également les concours, la formation professionnelle, le rapport social unique ou encore les instances médicales de la FPT.

Le travail en autosaisine du CSFPT n'a pas été en reste, puisque deux rapports d'importance ont été votés par l'assemblée plénière cette année, le premier portant sur la filière sapeurs-pompiers, faisant ainsi écho aux revendications émanant des professionnels du secteur, le second visant à proposer l'instauration d'un véritable droit à la reconversion professionnelle pour les agents territoriaux.

Cette année a également été marquée par le renouvellement d'une partie des membres du collège des employeurs. Suite aux élections municipales qui se sont tenues en 2020, ce sont ainsi 42 membres (14 titulaires et 28 suppléants) qui ont intégré le collège municipal du CSFPT le 5 mai dernier. Ce collège a d'ailleurs été profondément modifié, conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, afin d'être plus représentatif de la diversité des employeurs territoriaux et notamment en prenant en compte les élus représentant les intercommunalités.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des membres du CSFPT pour leur permanente implication malgré le contexte particulier. J'associe à ces remerciements la DGCL et l'équipe permanente du CSFPT qui n'ont pas ménagé leur peine pour répondre aux demandes multiples des organisations syndicales et des employeurs et assurer le bon fonctionnement de notre instance paritaire pour un dialogue social toujours plus constructif.

Philippe Laurent,
Maire de Sceaux

COMPOSITION ET RÔLE

L'INSTANCE NATIONALE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT). Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part. Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentant les conseillers municipaux, départementaux et régionaux élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles de 2018 siègent ensemble au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit agents mis à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi de 1984 et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), placée auprès du ministère de l'Intérieur, qui assure le secrétariat de cette institution.

POURSUITE DE L'ACTIVITÉ, MALGRÉ LE CONTEXTE SANITAIRE

Tout comme durant l'année précédente, l'activité du CSFPT s'est poursuivie au cours de cette année 2021, d'abord en visioconférence, compte tenu des restrictions sanitaires, puis en réunions hybrides (présentiel et à distance).

Cette activité a porté aussi bien sur l'examen d'un certain nombre de textes (recrutement, cœurs de métiers, primes...) que sur la poursuite du travail entrepris au titre de l'autosaisine (reconversion professionnelle, filière sapeurs-pompiers, document unique, lutte contre les discriminations syndicales...).

Par ailleurs, les élections municipales, dont le scrutin s'est déroulé en 2020, ont eu des répercussions cette année sur la composition du CSFPT, puisque le collège des élus représentants les communes et établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) a été intégralement renouvelé et installé le 5 mai 2021 (14 titulaires et 28 suppléants).

Cette installation a également été marquée par la réélection de Philippe LAURENT, maire de Sceaux, à la présidence du CSFPT, à laquelle il est élu depuis 2011.

Le CSFPT est composé de **20 représentants des collectivités territoriales (le Collège employeur)**, ainsi répartis :

- **14 représentants des communes et intercommunalités** subdivisés en 6 sous-collèges depuis la réforme de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, répartis comme suit :



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

- 6 représentants des communes de moins de 20 000 habitants et 1 représentant des EPCI de la même strate,
- 3 représentants des communes de 20 000 à 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate,
- 2 représentants des communes de plus de 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate.
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

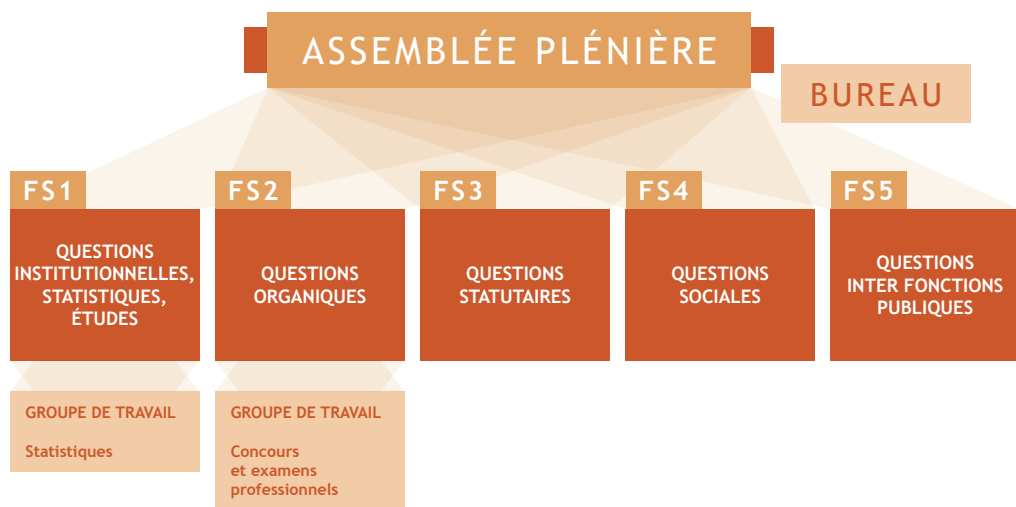
et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante, issue des élections professionnelles de décembre 2018 :

- CGT 7 membres
- CFDT 5 membres
- FO 4 membres
- UNSA 2 membres
- FA-FPT 1 membre
- SUD-CT 1 membre

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion des personnels des administrations territoriales. A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis près de vingt ans, à la réalisation de plus de quarante documents, rapports et notes dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le Conseil supérieur, depuis sa création en 1984, est légalement tenu de se réunir quatre fois par an au moins, afin d'émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en autosaisine. Dans les faits, il se réunit beaucoup plus fréquemment.



UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE, MALGRÉ LE CONTEXTE SANITAIRE

Dans le prolongement de l'année 2020, l'activité du CSFPT s'est poursuivie en 2021, et même renforcée, du fait d'un nombre de réunions plus important que l'année précédente.

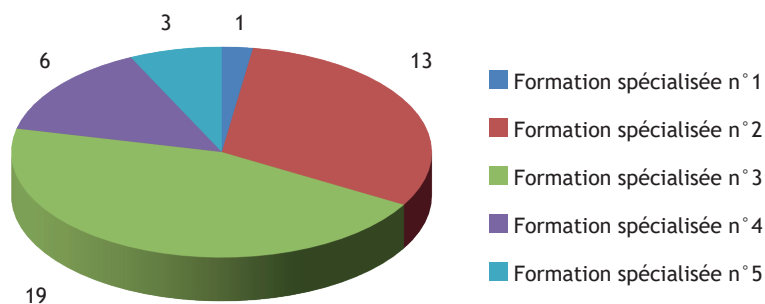
Cette année a également été marquée par le renouvellement d'une grande partie du collège des employeurs, suite aux élections municipales de mars et juin 2020 (cf. page suivante).

Afin de faire face, le Conseil supérieur a continué de développer un certain nombre

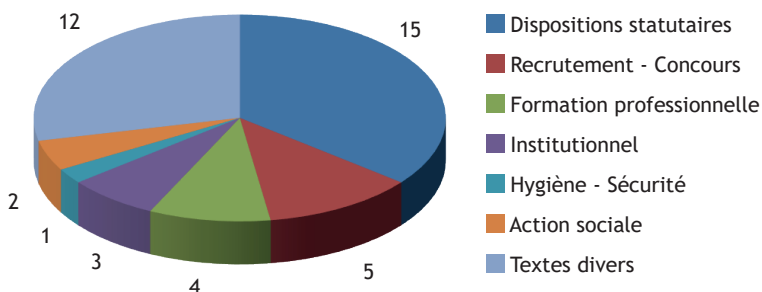
d'outils, notamment numériques, pour permettre la tenue de réunions organisées en visioconférence. Cette adaptation a permis à l'instance de maintenir son activité, malgré les contraintes sanitaires. Les séances plénières se sont quant à elles tenues en présentiel lorsque cela était possible.

À noter par ailleurs le nombre important d'amendements déposés cette année sur les textes examinés : 446 (voir détail en page suivante)

Répartition par formations spécialisées des textes étudiés par le CSFPT en 2021



Répartition par nature des textes étudiés par le CSFPT en 2021



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE RENOUVELLEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AU SEIN DU CSFPT

11 séances plénières - un nombre en hausse au regard de l'année précédente, malgré le contexte particulier - **et 10 réunions du bureau** se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies 46 fois. Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (activités développées dans le cadre de chaque formation spécialisée, pages 11 et suivantes).

Malgré un contexte sanitaire toujours tendu, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi poursuivi activement son double rôle de veille - par l'examen des projets de textes officiels présentés par le Gouvernement - et d'anticipation - par son travail dense en autosaisine sur des sujets essentiels, en lien avec l'activité des collectivités locales, produisant ainsi deux rapports importants.

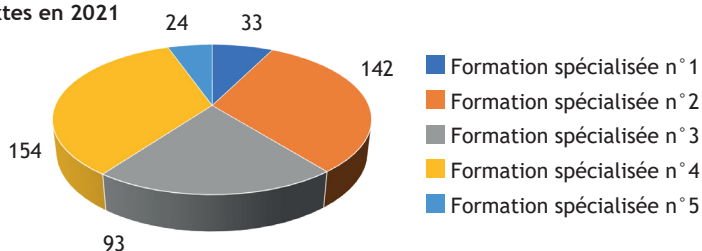
En effet, en 2021, l'examen des projets de lois et de décrets s'est poursuivi par la tenue de séances plénières, soit en visioconférence, soit en mode hybride. Les textes examinés ont porté sur des thématiques diverses, ainsi qu'il est détaillé dans le bilan d'activité de chaque formation spécialisée, puisque c'est au sein de celles-ci que le travail de fond est effectué, notamment par l'exercice du droit d'amendement dont disposent les membres du CSFPT.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes d'autosaisine (reconversion professionnelle et maintien dans l'emploi, filière sapeurs-pompiers, lutte contre les discriminations syndicales, document unique d'évaluation des risques professionnels). Pour rappel, le travail d'autosaisine - dont le programme est arrêté chaque année par le bureau du Conseil supérieur - est effectué par chaque formation spécialisée, en fonction du champ de compétences qui est le sien, et a pour objet d'étudier dans les détails un point particulier lié à la gestion des personnels de la fonction publique territoriale.

Ainsi, cette année, les cinq formations spécialisées ont-elles œuvré à la poursuite des travaux qu'elles avaient engagés sur les différentes thématiques rappelées ci-dessus, dont certaines ont abouti à des rapports votés en séance plénière, en septembre.

Les rapports votés par le Conseil supérieur - voir liste détaillée page 17 - sont remis officiellement au(x) ministre(s) concerné(s) par le thème étudié. Ils sont en outre publiés sur le site www.csfpt.org, ainsi qu'à la Documentation française. Ces documents font souvent l'objet de suites, réservées par l'autorité réglementaire. Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.

Répartition par formations spécialisées des amendements déposés sur les projets de textes en 2021



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs aux personnels des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (11 fois pour l'année 2021) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Gil AVEROUS** - président de Châteauroux Métropole (Indre)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **Mme Véronique SAUVAGE** (CFDT)

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.

À NOTER : la présidente de la formation spécialisée n°2 préside également le groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale composé notamment d'organisateur de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la DGCL, du CNFPT, des centres de gestion.



**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3**

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par M. Karim LAKJAA (CGT)

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non-complet,
- Dispositions concernant les agents non-titulaires,
- Titularisation des personnels non-titulaires.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4**

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par Mme Emmanuelle ROUSSET - conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5**

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par M. Laurent MATEU (FO)

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La FS1 s'est réunie sept fois au cours de l'année 2021 qui a été marquée par une transition entre deux présidents. En effet, M. Gil AVEROUS a succédé à M. Jean-Claude HAIGRON à l'issue de la plénière du 5 mai dernier. Cette transition a permis de recentrer tout le travail de la FS1 sur la question du rapport social unique et de relancer le Groupe statistiques en officialisant un rythme trimestriel de réunions avec les producteurs de statistiques pour la fonction publique territoriale (DGAFP, DGCL, CNFPT et FNCDG).

AUTOSAISINES

Le texte sur le RSU qui a été examiné par le CSFPT lors de la plénière du 30 juin 2021 a réorienté le travail de la FS1 vers la rédaction d'un rapport sur la transition des bilans sociaux vers le RSU englobant tout le travail effectué sous la présidence de Jean-Claude HAIGRON, et en particulier les notes sur les agents travaillant à temps non complet et sur les conséquences RH des lois MAP-TAM et NOTRe, ainsi que de nouvelles thématiques (PSC, recrutements de contractuels depuis la loi de transformation de la fonction publique) avec une problématique bien définie autour de la transition et des enjeux statistiques.

La difficulté de collecter des statistiques fiables et précises sur certaines thématiques relatives aux agents conduit ainsi les membres de la FS1 à analyser dans un rapport de plus grande envergure les enjeux de la transition actuelle des bilans sociaux vers le RSU.

C'est également l'occasion pour la FS1 de remettre en perspective son rôle et son influence pour la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, la relance du groupe statistiques répond à un besoin essentiel. Il paraissait en effet important dans le contexte actuel qu'une structure paritaire comme la Formation spécialisée n°1 du CSFPT puisse pleinement jouer son rôle d'ensemblier des études statistiques et faire entendre à la fois la voix des employeurs et celle des organisations syndicales.

GIL AVEROUS

Président de la formation spécialisée n°1
Président de Châteauroux Métropole (Indre)



2021 aura été une nouvelle fois une année particulière, compte tenu du contexte sanitaire toujours prégnant. Malgré cette situation, ayant entraîné notamment un nouveau confinement, l'activité de la formation spécialisée n°2 s'est poursuivie sur l'ensemble des attributions qui sont les siennes : tout d'abord, sur le plan de l'examen des projets de textes officiels soumis pour avis par le Gouvernement, ensuite sur celui de l'autosaisine, avec la finalisation du travail de réflexion engagé en 2019 sur la reconversion professionnelle et le maintien dans l'emploi, en complément de la note de problématique de 2018.

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 9 reprises tout au long de l'année.

VERS UN VÉRITABLE DROIT A LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Le travail en autosaisine, entrepris au cours de l'année 2019, s'est poursuivi et achevé cette année sur le thème de la reconversion professionnelle et du maintien dans l'emploi, dans la suite de la note de problématique votée par le CSFPT en novembre 2018.

Suite aux nombreux témoignages et auditions de spécialistes de la question, recueillis auparavant, l'élaboration d'un projet de rapport s'est enclenchée, traitant ainsi de ce sujet sur un plan préventif et non plus seulement curatif, en portant particulièrement l'attention sur les aspects importants que sont les outils de la formation professionnelle, les bilans de compétences ou encore le conseil en évolution professionnelle, mais également sur la nécessaire information des agents et leur accompagnement dans ce processus.

Les premiers mois de l'année 2021 ont ainsi été consacrés à œuvrer à la rédaction de propositions permettant une véritable mise en œuvre de pistes d'action en vue d'une reconversion professionnelle pleinement opérationnelle et d'un maintien dans l'emploi efficace, avec l'instauration d'un droit reconnu aux agents territoriaux. Ce rapport a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des suffrages exprimés, lors de la séance plénière du 29 septembre 2021.

L'EXAMEN D'UN NOMBRE CONSEQUENT DE PROJETS DE TEXTES OFFICIELS

La formation spécialisée a eu en outre à se pencher, cette année, sur un certain nombre de textes ayant trait aux domaines de compétences qui sont les siens et, principalement, le recrutement, la formation professionnelle ou encore les institutions de la fonction publique territoriale. Cette instance a ainsi eu à examiner pas moins de 13 projets de textes officiels tout au long de cette année, marquant ainsi que l'activité de cette instance a perduré malgré le contexte inédit, notamment grâce aux réunions réalisées en visioconférence.

L'un des textes majeurs examinés cette année, et qui a fait l'objet du dépôt de près d'une centaine d'amendements, a été le projet de décret relatif aux comités sociaux territoriaux dans les collectivités et leurs établissements publics, mais d'autres textes ont porté sur l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, l'obligation de servir des agents de la police municipale, la filière sapeurs-pompiers ou encore les commissions consultatives paritaires et les conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, le bureau du CSFPT a validé la proposition de la formation spécialisée n°2 de travailler sur les concours, sous l'angle à la fois quantitatif et qualitatif, dans la poursuite du précédent rapport voté en 2010 par le CSFPT, et en lien avec le groupe de travail sur les concours, installé auprès de la DGCL.

VÉRONIQUE SAUVAGE

Présidente de la formation spécialisée n°2,
Membre de la Confédération française démocratique du travail



Malgré le contexte sanitaire, les membres de la FS3 se sont réunis 9 fois en 2021, pour étudier un projet d'ordonnance ainsi que 15 projets de décrets. Deux textes ont été présentés deux fois, du fait d'un vote unanimement défavorable des organisations syndicales. Deux groupes de travail se sont également tenus en plus pour achever le travail en autosaisine.

Les textes examinés concernaient des thèmes importants tels que la création de l'Etablissement public « Ex SYTRAL » (ordonnance et décret), les experts de haut niveau et les directeurs de projet, des modifications relatives à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale, ou à des cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale. Mais aussi, le passage en catégorie B de certains agents de la filière médico-sociale (aides-soignants et auxiliaires de puériculture) ou la revalorisation des catégories C et l'attribution d'une bonification d'ancienneté.

La situation des sapeurs-pompiers professionnels a été également étudiée par le projet de décret portant diverses dispositions relatives à cette profession ainsi que celle des conservateurs territoriaux du patrimoine.

TRAVAIL EN AUTOSAISINE

Par ailleurs, le rapport « Pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la FPT » a été voté à la quasi-unanimité lors de la séance plénière du 29 septembre 2021, après de nombreuses réunions depuis septembre 2019.

Les membres du CSFPT avaient souhaité apporter une suite au rapport « État des lieux de la filière Sapeurs-Pompiers » adopté à l'unanimité par le CSFPT, lors de la séance du 17 octobre 2018, compte tenu des éléments d'analyse qu'ils avaient mis en lumière. Si la filière de 2012 et les dispositions d'harmonisation des grilles avec PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ont permis d'affirmer totalement l'ancrage de cette filière au sein de la FPT, celle-ci rencontre toujours des difficultés pointées au niveau de son architecture fonctionnelle et opérationnelle au sein de ses différents cadres d'emplois.

Si l'articulation grade-emploi trouve son équilibre dans la catégorie A, en revanche les catégories C et B font face à beaucoup de difficultés d'application dans l'aspect opérationnel. Après 18 mois de travaux et une quinzaine de séances de travail, le CSFPT a formulé 7 propositions pour une réforme de grande ampleur de la filière sapeurs-pompiers professionnels, principalement pour les catégories C et B, mais aussi pour la catégorie A, SSSM compris.

Il a été proposé que tous les sapeurs-pompiers soient sur des échelles indiciaires normées de la Fonction Publique territoriale. Par ailleurs, le schéma proposé dans le cadre de ce rapport est organisé autour d'une structuration en trois grades, en tout point comparable aux autres filières de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, en novembre 2021, la FS3 a initié une autosaisine relative aux assistantes maternelles et aux assistantes familiales.

KARIM LAKJAA

Président de la formation spécialisée n° 3
Membre de la Confédération Générale du Travail



2021 constitue une année particulièrement riche pour la FS4 : c'est une nouvelle présidente, Mme Emmanuelle ROUSSET, qui prend le relais après de nombreuses années de présidence assurées par Monsieur Daniel LEROY.

Notre formation spécialisée n°4 s'est réunie à 10 reprises cette année, cette régularité est à souligner en ces temps de pandémie. Les réunions ont été organisées tant dans le cadre de l'autosaisine que dans le domaine réglementaire.

L'AUTOSAISINE

Le travail en autosaisine sur le **Document unique d'évaluation des risques professionnels** s'est poursuivi. L'audition de l'ANACT, très appréciée, a été la dernière. Le travail a ensuite porté sur la rédaction du projet de rapport ; des contributions des membres ont été effectuées et vont permettre d'achever ce rapport en 2022.

LE DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

Pas moins de 5 projets de décrets ont été soumis aux membres de la FS4 et ont suscité de nombreux amendements.

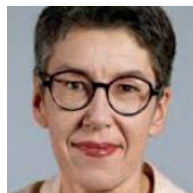
- Le premier porte sur les congés familiaux et congés liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale. Ce texte détermine pour les agents les conditions d'attribution et d'utilisation du congé de maternité, de naissance mais aussi pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption et de paternité.
- Le deuxième concerne le temps partiel pour raison thérapeutique au sein de la fonction publique territoriale; ce texte fixe les conditions d'octroi et de renouvellement d'une autorisation d'exercer un service à temps partiel pour raison thérapeutique. Il détermine ses effets sur la situation administrative de l'agent et les obligations liées.
- Le troisième a trait aux services de médecine préventive en vue d'améliorer la couverture médicale des agents territoriaux, ainsi que l'organisation des services de médecine préventive, à compléter les prérogatives du médecin du travail en matière d'évaluation des risques professionnels mais aussi à ouvrir la possibilité de recourir à la télémédecine.
- L'avant-dernier, issu de la fusion de trois textes, est consacré à la réforme des instances médicales et a suscité de nombreux débats et 63 amendements. Il prévoit l'institution d'une instance médicale unique, le conseil médical se substituant aux actuels comités médicaux et commissions de réforme. L'entrée en vigueur de cette nouvelle instance est prévue le 1^{er} février 2022.
- Et enfin le texte tant attendu sur la PSC étudié lors de la dernière réunion de 2021 après une présentation en amont par la DGCL sur ses grands points.

« CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

La FS4, commune aux trois versants de la fonction publique, s'est réunie à deux reprises en 2021. L'ANACT, le FIPHP mais aussi l'évolution des modalités de placement en autorisation spéciale d'absence des agents reconnus personnes vulnérables au Covid-19 ont été notamment à l'ordre du jour.

EMMANUELLE ROUSSET

Présidente de la formation spécialisée n°4
Conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)



L'année 2021 a marqué une année de transition pour la FS5 à l'issue du vote à l'unanimité des membres du CSFPT de son rapport « Les discriminations syndicales et le dialogue social dans la fonction publique territoriale » présenté lors de la plénière du 17 décembre 2020. Ce rapport est le résultat d'une réflexion entamée en 2019 à l'unanimité des membres de la formation spécialisée n°5 sur un thème qui concerne l'ensemble de la fonction publique territoriale. Ce travail n'épuise pas le sujet mais constitue une première pierre à l'édifice nécessaire à d'autres prises de conscience.

Cette année, la FS5 s'est réunie à huit reprises, dont 7 fois en autosaisine.

TRAVAIL EN AUTOSAISINE

Au terme de la présentation du rapport sur les discriminations syndicales et le dialogue social, les membres de la FS5 ont travaillé à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route. Au total, 7 réunions ont eu lieu en autosaisine pour définir les prochains thèmes de travail et le calendrier de cette feuille de route pour la période allant jusqu'à décembre 2022.

Deux thèmes ont été mis en avant : la réforme des congés bonifiés et la question des services publics dans l'Union européenne.

La première partie de l'année a porté sur la réforme des congés bonifiés avant que Madame de MONTCHALIN ne décide d'une expérimentation d'une année pour évaluer la possibilité de revoir le fonctionnement de cette réforme. C'est la raison pour laquelle les membres de la FS5 ont décidé de mettre en veille leur réflexion et d'attendre les résultats de l'expérimentation. Le second thème de travail doit ouvrir la réflexion aux enjeux européens.

Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (articles 6, 7, 12, 30, 31 et 34)

La FS5 du 11 mars 2021 a porté sur l'examen de ce projet de loi qui avait été présenté par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Madame Jacqueline GOURAULT, aux membres du CSFPT lors de la plénière du 13 janvier 2021, avant qu'il ne soit temporairement retiré du calendrier législatif.

Sur les 22 amendements déposés, 5 ne concernent pas les articles fléchés par la DGCL mais portent néanmoins sur des articles ayant trait aux personnels de la fonction publique territoriale.

Projet de décret relatif à la date et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de service de la direction interdépartementale des routes Est et de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est chargés d'exercer les compétences transférées à la Collectivité européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace

Ce projet de décret n'a fait l'objet que d'un seul amendement déposé par la CFDT sur l'article 2 afin de mieux prendre en compte, en plus des impacts statutaires, les impacts sur l'organisation du travail de ces transferts à l'échelle des collectivités territoriales.

Ce texte a été examiné à deux reprises par les membres de la FS5 (en mai et en juin 2021) car il avait reçu un avis défavorable de l'ensemble des organisations syndicales à l'unanimité lors de la plénière du 27 mai dernier.

LAURENT MATEU

Président de la formation spécialisée n°5
Membre de Force Ouvrière





DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « Les diplômés de la vie (REP et VAE) »
Rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « Réussir la mutation de la FPT - 20 ans après sa création »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « Rapport d'orientation sur le droit syndical »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « Seuils et quotas »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « Liberté inégalité fraternité »
Rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005
10. « Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « L'action sociale dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « Étude sur le dialogue social dans la FPT »
Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion Monod) - 2007
14. « Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT »
Rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « Filière culturelle »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
16. « Commission départementale de réforme »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2008
17. « Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories c »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
19. « Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ? »
Rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres dirigeants - 2009
20. « La filière sportive »
Rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay - 2009
21. « La filière sapeurs-pompiers »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009
22. « Concours et examens professionnels de la FPT - Bilan et perspectives »
Rapporteur : Isabelle Belotti - 2010
23. « La précarité dans la fonction publique territoriale »
Rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel - groupe de travail « précarité » - 2011
24. « Impacts de la réforme territoriale sur les agents »
Réalisé par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »
Réalisé par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
26. « La filière police municipale »
Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012



27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »
Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013
28. « Médecins territoriaux »
Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »
Rapporteur : Didier Pirot - 2013
30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2014
31. « Mayotte : les oubliés de la République »
Rapporteur : Bruno Collignon - 2014
32. « La réforme des rythmes scolaires »
Rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haigrón - 2014
33. « La filière animation »
Rapporteur : Jésus De Carlos - 2016
34. « Livre Blanc : Demain, la fonction publique territoriale »
Rapporteur : Philippe Laurent - 2016
35. « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »
Rapporteur : Jésus de Carlos - 2017
36. « La formation professionnelle des agents de la FPT - Bilan et perspectives »
Rapporteur : Didier Pirot - 2017
37. « La PSC - Les effets du décret n° 2011-1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2017
38. « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de La Réunion - une ambition à partager »
Rapporteur : Bruno Collignon - 2017
39. « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale »
Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de Carlos - 2017
40. « Recrutement et formation des ATSEM et des agents de la filière animation »
Rapporteur : Didier PIROT - 2018
41. « Filière enseignement artistique »
Rapporteur : Jésus DE CARLOS - 2018
42. « Etat des lieux de la filière sapeurs-pompiers »
Rapporteurs : Jésus DE CARLOS et Sébastien BOUVIER - 2018
43. « Impact des emplois aidés sur l'emploi public territorial »
Rapporteur : Bruno COLLIGNON - 2018
44. Note de problématique
« Une reconversion professionnelle maîtrisée pour un maintien dans l'emploi réussi »
Rapporteur : Didier PIROT
Coordonnateur : Eric CONEIM - 2018
45. « Protocole d'accord-cadre sur le droit syndical proposé à la négociation entre employeurs et organisations syndicales »
Rapporteur : Daniel LEROY
Pilote : Claire LE CALONNEC - 2019
46. « Les discriminations syndicales et le dialogue social dans la fonction publique territoriale »
Rapporteur : Laurent MATEU - 2020
47. « Pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la FPT »
Rapporteurs : Karim LAKJAA, Sébastien BOUVIER et Alain DARMEY - 2021
48. « Instaurer et concrétiser un droit à la reconversion professionnelle et un maintien dans l'emploi dans la fonction publique territoriale »
Rapporteuse : Véronique SAUVAGE - 2021



